

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS MAI à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

OBJET

AFFAIRE N°2023_040_BC_8
Validation de la modification du plan de cofinancement AFD/TCO pour le poste de chef de projet Sentier Littoral Ouest - Fonds outremer (AFD)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 avril 2023

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/05/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_040_BC_8 : VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE COFINANCEMENT AFD/TCO POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET SENTIER LITTORAL OUEST - FONDS OUTREMER (AFD)

Le Président de séance expose :

Rappel du contexte

Le TCO souhaite poursuivre la mise en œuvre du projet de Sentier Littoral Ouest pour offrir un sentier littoral continu sur le territoire de l'Ouest, qui constituera à la fois une nouvelle offre de randonnée pédestre aux Réunionnais et touristes, accessible à tous ; un outil de valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel et paysager de l'Ouest ; et une offre de mobilité douce sur le territoire.

Fort de ses expériences par les réalisations précédentes (aménagement de la Pointe de Trois Bassins, du sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul) et en tant que gestionnaire d'espaces naturels littoraux et péri-urbains, le TCO a conscience des nombreux enjeux et difficultés pour mener à bien ce projet. Ainsi, l'aménagement de ce littoral stratégique, long de 57 km, reste long et complexe, étant donné l'hétérogénéité du littoral en termes de typologie de milieux ou de réglementation : zone balnéaire densifiée, zone industrielle, espace littoral sauvage et préservé, plages de pontes des tortues marines, réserve naturelle marine, espaces naturels remarquables du littoral, site classé loi 1930, etc.

C'est pourquoi, afin d'accélérer la réalisation du Sentier Littoral Ouest, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie technique et financière dédiée à ce projet structurant en affectant un chef de projet qualifié et dédié à 100 %.

Dans le cadre d'un contrat de projet Sentier Littoral Ouest de 5 ans, le chef de projet aura pour mission de réaliser l'ensemble des études et de livrer des portions sur les deux tronçons suivants, qui sont ou seront sous maîtrise foncière publique du Conservatoire du Littoral – la maîtrise foncière étant indispensable à l'aboutissement, pérennité et sécurisation du passage des usagers :

- Tronçon Nord Saint-Leu : Pointe de Trois-Bassins (Trois-Bassins) - Pointe des Châteaux (Saint-Leu) ;
- Tronçon Sud Saint-Leu : Pointe des Frangipaniers (Saint-Leu) – Ravine des Sables (Saint-Leu).

Description de la demande de co-financement pour le poste de chef de projet Sentier Littoral Ouest auprès du Fonds Outre-Mer (AFD)

Le TCO a sollicité le co-financement de la chefferie de projet pour la réalisation du projet de Sentier Littoral Ouest.

La demande déposée fin octobre 2022 auprès de l'AFD de la Réunion prévoyait un cofinancement à hauteur de 80 % par l'AFD et de 20 % pour le TCO – conformément au cadre d'intervention 2022 de l'AFD. Cette proposition a été validée par le bureau Communautaire du 5 décembre 2022 (Affaire n°2022_141_BC_9).

Dans le cadre du comité de pilotage de l'AFD du 17 mars 2023, la direction générale de l'Outre-Mer a autorisé le versement d'une subvention d'un montant maximum de 180 000 € destinée au financement partiel du projet (au lieu des 240 000€ sollicités), correspondant à 60 % du coût estimé pour la chefferie de projet SLO sur 5 ans. Cette réévaluation à la baisse s'explique par une réduction de l'enveloppe annuelle du Fonds Outre-Mer (10 millions d'euros pour 2023, 15 millions en 2021 et 2022), entraînant une adaptation du taux d'intervention de l'AFD à 60 % par projet et une volonté de l'AFD de s'assurer d'une répartition plus équilibrée entre les territoires de la Réunion.

Il est à noter que l'attribution d'une subvention pour des dépenses de fonctionnement est exceptionnelle, argumentée dans le dossier de demande par la collaboration solide entre le TCO et le Conservatoire du Littoral et la démonstration d'un besoin d'ingénierie pluridisciplinaire qualifiée mobilisée sur plusieurs années.

Sur validation de ce nouveau plan de cofinancement de la chefferie de projet Sentier Littoral Ouest, un contrat de projet sera établi sur les principes suivants :

- Un travail en étroite collaboration avec le Conservatoire du Littoral avec la mise à disposition du chef de projet recruté afin de permettre au chef de projet de bénéficier de l'expertise et de la communauté de travail du Conservatoire du Littoral, réalisant depuis plus de 45 ans des sentiers littoraux sur ses terrains. Le Conservatoire du Littoral prendra ainsi en charge les frais de structure pendant les 5 années de projet

- Un contrat de projet avec les spécifications suivantes sur le profil recherché :

- un chef de projet de type senior ;
- de profil ingénieur territorial de catégorie A ;
- pour une durée de 5 ans (durée nécessaire pour la réalisation du projet, jusqu'à la phase travaux) ; ayant des compétences avérées en pilotage de projet (de la définition, au suivi de la maîtrise d'œuvre, des procédures et des autorisations réglementaires) mais également en suivi de travaux, ingénierie foncière, ingénierie financière, gouvernance, communication et définition technique de la gestion du sentier.

Plan de financement actualisé

Le tableau ci-dessous présente le plan prévisionnel de financement actualisé, suite à la décision du comité de pilotage de l'AFD du 27 mars 2023 relatif au Fonds Outre-Mer validant la prise en charge à hauteur de 60 % du projet par le Fonds Outre-Mer:

	Coût estimé	Part TCO (40%)	Part de subvention Fonds Outre-Mer (60%)
Coût annuel du recrutement d'un ingénieur territorial, catégorie A, expérience de 5 à 10 ans, sous contrat de projet (charges sociales et patronales incluses)	60 000€	24 000 €	36 000 €
Durée de recrutement	5 ans		
Coût total du recrutement pour la durée du projet	300 000 €	120 000 €	180 000 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/04/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/04/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement actualisé présenté ci-dessus;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président